



**CONSEIL POUR LA
PROTECTION
DES MALADES**

RAPPORT ANNUEL 2015

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président-directeur général	3
L'organisation	4
L'organigramme	4
Le conseil d'administration et les comités internes	5
Mission - vision - valeurs	6
La clientèle	7
Les activités et les services	8
Demandes d'informations et plaintes	8
Éducation populaire autonome.....	8
Mobilisation sociale et partenariat	9
Action politique non partisane	10
Activités de représentation	12
Entretiens et rencontres	13
Demandes de formations	13
Le colloque du CPM : 14^e édition	14
Les recours collectifs	16
Annexe : Programme du 14^e Colloque du CPM	17

LE MOT DU PRÉSIDENT



Avec l'élection d'un nouveau ministre de la Santé, l'année 2014 aura été marquée par de multiples réformes dans une précipitation qui a braqué le réseau, sur un fond de compressions.

Lancé au début de l'automne 2014, le projet de loi 10 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales avait été adopté le 06 février 2015. Tous les groupes, sauf un seul, ont énoncé en commission parlementaire cette réforme administrative sans précédent qui entraîne une fusion massive des établissements de santé du Québec. Les compressions iraient dans la direction des services aux malades et aussi pour les travailleurs et travailleuses de la santé. Des compressions auront aussi été observées dans les enveloppes consacrées à la santé mentale ou aux personnes âgées.

Durant la même année, Québec aura réussi à susciter le mécontentement de pratiquement tous les travailleurs du réseau, des préposés aux médecins en passant par les hauts dirigeants. Aussi, les gestes unilatéraux que le ministre se propose de poser à l'encontre des pharmaciens, ceux parmi les professionnels de la santé les plus accessibles dans le réseau de la santé, aggraveront l'accès déjà difficile au moindre professionnel de la santé lorsqu'on en a besoin, et ce, particulièrement chez les patients vulnérables, pauvres ou affligés par la maladie mentale.

Aussi, après avoir échappé au vote juste avant le déclenchement des élections, le projet de loi 52, Loi concernant les soins en fin de vie a finalement été adopté en juin 2014, à 94 voix contre 22. Le ministre de la Santé et des services sociaux, monsieur Gaétan Barrette ayant promis une entrée en vigueur en 18 mois, 2015 pourrait bien être marquée par l'avènement de cette loi qui permettra, à certaines conditions, l'aide médicale à mourir.

A suivi, en fin novembre 2014, le projet de loi 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée, et il est rapidement critiqué par les médecins, astreints à une certaine productivité sous peine de sanctions salariales.

Le Conseil pour la protection des malades et sa Fédération des comités des usagers et de résidents du Québec ont réagi par communiqués de presse et par des dépôts de mémoire auprès de la Commission de la santé et des services sociaux sur les trois projets de loi et ils ont envoyé leurs commentaires sur le projet de loi 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. À chaque occasion nous avons questionné le gouvernement et les syndicats de médecins sur l'urgence de trouver des solutions au problème d'accessibilité aux soins qui gangrène le réseau depuis des années.

Nous croyons fermement à la volonté des membres bénévoles, formant les comités des usagers et les comités de résidents, de jouer leur rôle de défenseurs des droits. En ralliant la voix des usagers, des membres des comités des usagers et des membres des comités de résidents de la province du Québec à celles du CPM et de la FCURQ, nous ferons en sorte que les usagers et les résidents soient au centre des préoccupations du réseau de la santé et des services sociaux, notamment pour la mise en place d'un milieu de vie et de services suffisants et de qualité.

Merci de continuer à faire confiance au CPM et à la FCURQ pour vos droits à des soins dignes.

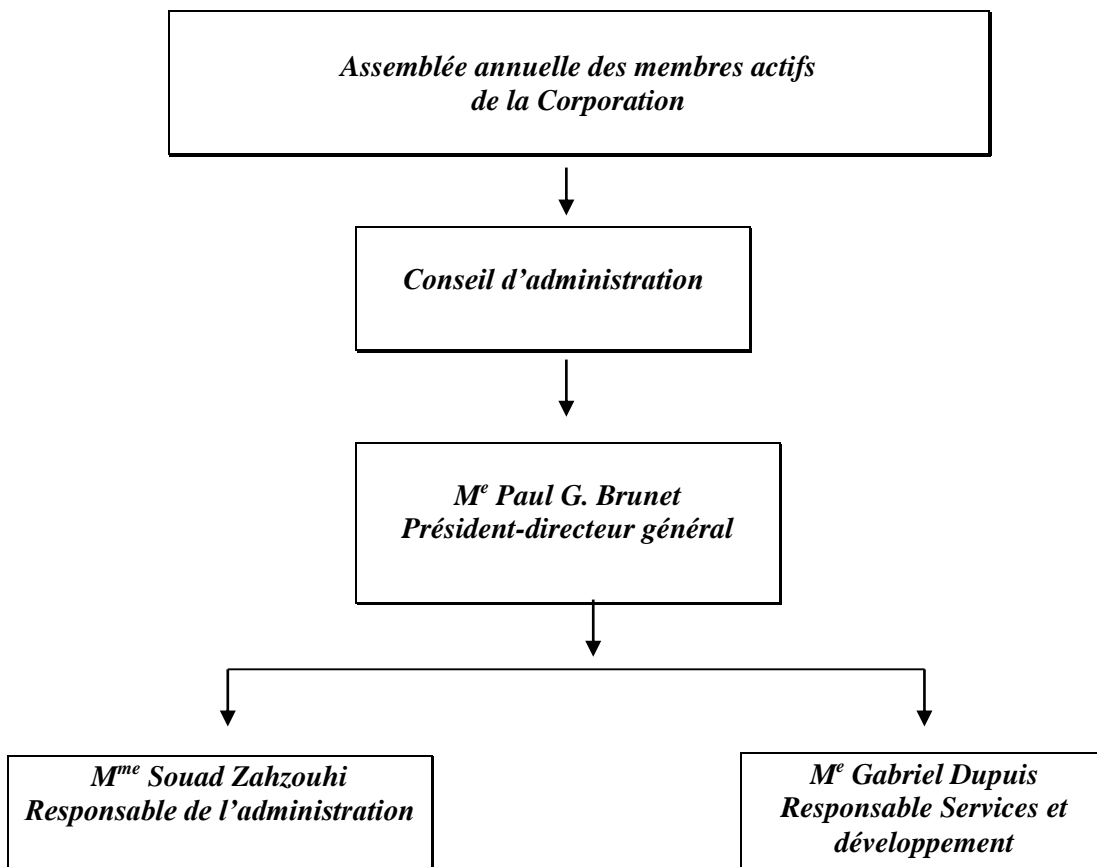
*Paul G. Brunet
Président-directeur général*

L'ORGANISATION

L'organisation maintient le cap dans ses diverses contributions à l'amélioration de la qualité de vie des usagers en les aidant à avoir accès à des services essentiels de qualité, conformément aux valeurs qu'elle véhicule : la dignité, la justice sociale et l'équité. Les usagers continuent à bénéficier d'une présence, d'une écoute, d'une voix et d'un réconfort qu'ils n'ont pas tous la chance d'obtenir autrement. Les comités des usagers et les comités de résidents, les usagers, les familles et les proches aidants désireux de connaître les droits des usagers ou la manière de les faire valoir savent qu'ils peuvent compter sur l'équipe du CPM et de la FCURQ.

La présence du CPM dans les médias reste une des principales voies disponibles afin de sensibiliser les décideurs sur le sort des usagers du réseau de la santé. Le CPM n'hésite pas à prendre les devants en leur envoyant sur le fil de presse un communiqué de presse dénonçant une situation qui touche la santé ou le bien-être des usagers du réseau de la santé.

L'ORGANIGRAMME



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration du CPM sont des bénévoles qui ont à cœur la situation des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Provenant de diverses régions de la province du Québec, ils président, pour la plupart, les comités des usagers notamment en Gaspésie, en Abitibi, en Mauricie, dans le Bas-Saint-Laurent et à Québec. Les membres du conseil d'administration se sont réunis sept fois durant l'année 2014.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M^e Paul G Brunet, président-directeur général
- M. Gaston Dumas, vice-président
- M^{me} Nicole Johnson, secrétaire-trésorière (Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- M. Louis-Aimé Blouin, administrateur (Région 03 - Capitale-Nationale)
- M^{me} Nicole Trottier, administratrice (Région 08 - Abitibi-Témiscamisque)
- M^{me} Ginette Boisvert, administratrice (Région 04 - Mauricie)
- M^{me} Marielle Raymond, administratrice (Région 01- Bas-Saint-Laurent)
- Me Bernard Luc Charron, administrateur (Région 06 – Montréal)
- M. Pierre Hurteau, administrateur (Région 06 – Montréal)

LA CORPORATION

La corporation comprend quatre (4) catégories de membres : les membres actifs, les membres affiliés individuels, les membres émérites et les membres honoraires.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CORPORATION

L'assemblée annuelle de la Corporation s'est réunie le 24 avril 2014 et le 4 septembre 2014, en assemblée générale extraordinaire. À cette occasion, les membres de la Corporation ont adopté le rapport annuel ainsi que le rapport du vérificateur portant sur le bilan des états financiers de l'année 2013. Ils ont également procédé à la nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier de l'année 2014.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du CPM comprend six (6) membres du CPM dont le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Son quorum est de quatre (4) administrateurs.

MISSION - VISION - VALEURS

Le CPM, toujours soucieux du mieux-être des usagers du réseau de la santé et des services sociaux et des comités des usagers et des comités de résidents à travers la province, continue de mettre en application les priorités stratégiques pour mieux servir celles et ceux *pour qui* et *par qui* l'organisation existe.

LA MISSION :

Promouvoir et défendre les droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux afin d'augmenter leur pouvoir d'agir et d'améliorer la qualité des services.

LA VISION :

La vision est un rêve qui stimule l'action et qui projette dans le futur l'image de l'organisation dans son aspect le plus dynamique. La vision représente la motivation profonde qui pousse toute l'organisation à l'action. Que le CPM devienne, en 2018, *la référence pour les usagers et le réseau de la santé et des services sociaux dans l'ensemble du Québec.*

LES VALEURS :

Le CPM possède un ensemble de valeurs qui lui sont propres : *Respect, Équité, Dignité, Indépendance et Professionnalisme.*

LA DEVISE :

PROTÉGER...

Les usagers (les personnes malades, âgées, handicapées, psychiatisées, hébergées ou toute autre personne) recevant des services de santé et des services sociaux, en voyant à ce qu'ils soient, en tout temps, bien soignés et respectés dans leur dignité.

DÉFENDRE...

Les usagers (les personnes malades, âgées, handicapées, psychiatisées, hébergées ou toute autre personne) recevant des services de santé et des services sociaux, en les informant de leurs droits et les défendre lorsque ceux-ci sont brimés.

AGIR...

Au nom des usagers (les personnes malades, âgées, handicapées, psychiatisées, hébergées) recevant des services de santé et des services sociaux, auprès du gouvernement, des établissements de santé et de tout autre organisme de qui ils relèvent. Agir également par des activités visant à améliorer leur qualité de vie.

LA CLIENTÈLE

LES COMITÉS DES USAGERS ET LES COMITÉS DE RÉSIDENTS

Ces comités existent depuis plusieurs années, notamment dans les centres d'hébergement de soins de longue durée, les centres de réadaptation, les centres jeunesse ainsi que dans les centres hospitaliers de soins psychiatriques. Au fil des différentes réformes du réseau de la santé et des services sociaux, des changements importants ont été apportés à leur mandat. De comités des bénéficiaires, ils sont devenus en 1991, des comités des usagers avec un rôle axé sur la défense des droits des usagers et la promotion de l'amélioration de la qualité des services.

Les modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux par le projet de loi n° 83 s'appuient sur les acquis du passé et traduisent la volonté du législateur de s'assurer que dans chaque établissement soit mis sur pied un comité des usagers représentatif de l'ensemble des usagers desservis par l'établissement quelle qu'en soit la mission ou quelle que soit la nature des services requis par la personne nécessitant ou non un hébergement et de s'assurer qu'un groupe de personnes se préoccupe spécifiquement des droits des usagers et de l'amélioration continue des conditions de vie dans chacune des installations de l'établissement où ils sont hébergés, et ce, compte tenu des réalités particulières vécues par les usagers qui doivent être hébergés pour recevoir les services que leur condition requiert.

Rappelons que le mandat et les fonctions des comités des usagers et des comités de résidents font l'objet des articles 209 à 212 de la Loi sur la santé et les services sociaux (Chap. S-4.2 paragraphe 6).

Le CPM est à l'écoute des préoccupations des comités : en les représentants, en défendant leurs droits, en sensibilisant les instances gouvernementales à la spécificité des besoins des usagers et en œuvrant à promouvoir la recherche, l'accessibilité et la qualité des services.

Un service-conseil personnalisé, des formations, des tournées régionales, des forums régionaux, un colloque annuel, l'accès à des outils de travail développés pour supporter les comités, un service de médiation et de résolution de conflits et un service d'orientation vers les multiples services, ressources et instances du réseau de la santé. De plus, le CPM et la FCURQ représentent les usagers dans le cadre des visites d'évaluation de la qualité du milieu de vie dans les CHSLD.

LES USAGERS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le Conseil pour la protection des malades continue à répondre aux demandes des usagers du réseau de la santé. Des questions portant notamment sur l'accessibilité à un médecin de famille, la qualité des soins en établissement hospitalier et centres d'hébergement et de soins de longue durée, les erreurs médicales, le retrait de services à domiciles par le CLSC, les droits des personnes malades, les délais de traitement, les relations avec le personnel d'un établissement, autant de sujets qui font l'objet d'analyse et sont traitées par l'agent d'information et le responsable des services et du développement.

LES ACTIVITÉS ET LES SERVICES

DEMANDES D'INFORMATIONS ET PLAINTES

Le CPM demeure à l'écoute des préoccupations des usagers. L'équipe du CPM, via le courriel-info, la ligne-info téléphonique sans frais, informe, conseille, réfère, présente des mémoires pour défendre les intérêts des usagers du réseau de la santé et des services sociaux lors des consultations publiques portant sur des projets de lois. Par ailleurs, le CPM initie des recours collectifs pour défendre les droits des usagers et sensibilise les médias aux questions de l'actualité. De nombreuses demandes ont été traitées pendant l'année 2015. Elles émanent généralement :

- Des usagers hébergés ou non hébergés ;
- De la famille ou d'un proche ;
- D'un employé du réseau de la santé et des services sociaux ou d'un organisme ;
- Des membres des comités des usagers ou des membres des comités de résidents.

Ces demandes génèrent plusieurs interventions et plusieurs suivis de la part des conseillers tels que : médiations, conseils, avis juridiques, lettres d'appui, recherches et prises de position, etc. Les demandes des comités des usagers et des comités de résidents portent sur :

- L'obtention des soins et des services ;
- La qualité des soins et des services ;
- Les aspects relationnels et financiers ;
- Le mandat, le rôle et le fonctionnement des comités ;
- L'exercice ou la mise en œuvre d'un droit ou d'un recours.

ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

- Rencontre avec les membres du MQRP, Mouvement québécois pour un régime public, médecins, administrateurs, patients, anciens ministres de la santé, citoyens, sur le sujet du financement des soins par patient, afin que l'argent suive le patient et non l'inverse
- Rencontres avec 50 personnes, dont les membres du comité d'usagers du Centre universitaire de santé Mc Gill, relativement aux problématiques de l'ouverture prochaine du CUSM, dont celle de l'accès à un nombre suffisant de stations de traitement des patients en traitement de dialyse
- Rencontre avec 30 patients atteints du myélome multiple, cancer rare, pour lequel le réseau de la santé n'offre pas de solution de traitement ou très peu, et dont la RAMQ n'assure pas le coût des médicaments requis, information sur leurs droits, stratégie de militantisme, encouragements
- Rencontre avec 10 patients atteints de cancers divers dont la RAMQ n'assure pas non plus le coût des médicaments requis, information sur leurs droits, stratégie de militantisme,

encouragements, illustration de la situation dans les médias

- Interventions convenues multiples en divers lieux d'hébergement, auprès de l'administration, du personnel, des comités d'usagers et de résidants, suite à des problématiques soumises par les autorités
- Rencontre avec les médecins dans un hôpital relativement à un problème de confidentialité et de sécurité des patients dans des salles de consultation, préoccupations, attentes de patients, lettre au ministre, solutions apportées par le MSSS
- Invitation et remise en mains propres de quelques 500 dépliantes aux passants sur la rue afin de les informer du service d'aide offert par le CPM en regard du réseau de la santé
- Envoi massif dans plus de 20 000 foyers en Montérégie de l'invitation à s'abonner au service d'aide offert par le CPM en regard du réseau de la santé
- Participation à l'élaboration d'un plan stratégique d'actions et suivi, au conseil d'administration et avec le personnel du CPM

MOBILISATION SOCIALE ET PARTENARIATS

- Rencontre avec un patient et les procureurs dans le dossier des hanches artificielles et du projet de recours collectif pancanadien, afin de permettre que le recours couvre aussi les centaines, voire les milliers de patients québécois, aux prises avec le problème
- Rencontre, entretiens avec le réalisateur du documentaire sur l'œuvre de Claude Brunet, de même qu'avec des représentants de l'Office national du film aux fins de diffuser et de distribuer le film sur l'œuvre de Claude Brunet (film traitant aussi de l'histoire des relations de travail dans le réseau de la santé depuis 40 ans et du militantisme dans le réseau de la santé). Contrat signé avec l'ONF en novembre 2015
- Rencontre à Nicolet auprès de 50 membres de comités d'usagers et de résidents, information sur le CPM et formation sur le rôle de militant des comités, celui de gardien des droits des usagers et de partenaire de l'administration (selon le cadre de référence du MSSS) afin de réaliser et de bien jouer leur rôle
- Participation du CPM et de la FCURQ à plusieurs événements de réseautage auprès des divers acteurs du milieu de la santé et du réseau, dont :
- Conférence de presse conjointe, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Collège des médecins et Ordre des pharmaciens du Québec, relativement à l'intégration des concepts d'interdisciplinarité des trois professions lors des inspections professionnelles
- Rencontre de collaboration avec la nouvelle direction du Conseil québécois de l'agrément, partage des différentes préoccupations en matière de quantité et de qualité des services dans le réseau de la santé
- Présentation du film «La contestation de Claude Brunet», sur l'œuvre de Claude Brunet (film

traitant aussi de l'histoire des relations de travail dans le réseau de la santé depuis 40 ans), auprès des membres de divers comités d'usagers et de résidents en divers lieux de soins de longue durée

- Invitation et participation du CPM au sein de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec à la remise du prix «Mérite infirmier» décerné chaque année à l'infirmière ou infirmier s'étant démarqué(e) dans les soins aux patients
- Conférence auprès de l'Ordre des opticiens du Québec et appui auprès du Collège des médecins face à une demande croissante pour des soins oculaires
- Collaboration et participation à la conférence de presse du Mouvement québécois pour un régime public et de la clinique de santé communautaire de Pointe-St-Charles relativement aux frais accessoires
- Collaboration, organisation et participation auprès d'une vingtaine d'organismes communautaires au colloque de l'organisme R X & D «pour un Canada meilleur», atelier «S'assurer que la voix des patients est entendue»
- La collaboration avec le Collège des médecins
- Le partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux notamment dans le dossier des visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en CHSLD
- Le partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec pour la semaine québécoise des personnes handicapées

ACTION POLITIQUE NON PARTISANE

• LES ENTREVUES AVEC LES MÉDIAS

Maître Paul G. Brunet est le porte-parole du Conseil pour la protection des malades et de la Fédération des comités des usagers et des comités de résidents du Québec. Durant l'année 2015, il a répondu à l'invitation des journalistes et il s'est prononcé sur diverses questions et préoccupations, notamment :

- CJAD, CTV et Radio Canada le 15-18 (Île verte)
- TVA (don d'organes)
- Radio 9 (personnes âgées)
- RDI, (Projet de loi 10)
- Radio Canada, 15-18 (jugement cour suprême)
- CJAD (Projet de loi 10)
- COGECO Outaouais (Circulaire aux professionnels et au personnel)
- CJFO Hull-Ottawa (attente dans les urgences)
- Journal du Sud-Ouest (médicaments contre le cancer)
- RDI, LCN (projet de loi 20)
- Radio 9 (Soins à un patient 90 ans)
- CBC tv. (chirurgie reportée trois fois)

- Journal de Montréal, RDI, CBC tv, Radio 9, CIBL, Radio Canada tv, La Presse canadienne, ADR radio (Refus de manger)
- CTV, Radio Canada, LCN, The Gazette, TVA Salut bonjour (Retour du docteur Turgeon)
- J.E. (coordination, opération, déménagement d'un patient)
- CTV (tourisme pour les soins)
- Journal de MTL (augmentation notée des prises en charge par les médecins)
- Radio Cogeco Beauce (obligation de bon samaritain du médecin)
- Radio-Canada radio (ultimatum des médecins spécialistes)
- Anne-Marie Dussault, LCN (Projet de loi 20, Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée)
- CBC tv, RD, CBC tv, CBC radio, Isabelle Maréchal (budget 2015)
- The Gazette (Personnes âgées)
- 97,5 Dutrisac (Médecin doigts longs)
- TVA, Journal de Montréal, CBC radio, CJAD radio, Radio X Québec, Mario Dumont, (Sondage douteux en santé)
- Fm en Beauce, Choix FM, FM 93 (Rapport sur la rémunération des médecins)
- CBC radio (Rapport coroner : deux personnes mortes étouffées par de la nourriture)
- Radio-Canada radio (Services de santé)
- Radio-Canada radio (Équipements hospitaliers vétustes)
- TVA (PL 81, Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offre)
- Émission La Facture : Recours collectif contre Biomet. « Ils nous promettaient une nouvelle technologie révolutionnaire pour baby-boomers actifs. Mais les prothèses de hanche métal sur métal ont un côté sombre. Certaines marques ont été mal conçues, et les conséquences pour les patients sont dramatiques. Comment Santé Canada a-t-il pu les approuver? Les patients ont-ils reçu suffisamment d'information de la part de leur médecin pour être en mesure de donner un consentement libre et éclairé? La facture raconte l'histoire de deux hommes qui ont reçu ces prothèses et dont la vie a basculé. » : journalistes : M. Esther Normand et M. Claude Laflamme, journaliste à la recherche. M. Michel Philibert, réalisateur.

• LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Plusieurs communiqués de presse ont été publiés sur les sujets suivants :

23-01-2015	Commentaires du CPM et de la FCURQ sur le projet de loi no 28
12-02-2015	Incendie de l'Île-verte : Le CPM et la FCURQ ne sont pas surpris de l'allure du rapport et des recommandations du coroner
19-02-2015	Programmes de conformité en pharmacie : où est l'intérêt des patients dans tout ça?
24-02-2015	Projet de loi 20 : la balle est dans le camp des Fédérations de médecins prétend le CPM
06-03-2015	Démission du directeur général du CHUM : le Ministre de la santé doit s'expliquer, demande le CPM

10-03-2015	Dénouement de la crise au CHUM : Le CPM salue le retour du Dr. Turgeon
17-03-2015	Médecins spécialistes et ministre Barrette : le CPM et la FCURQ demandent aux parties de se calmer
27-03-2015	Budget 2015-2016, bien peu de réponses aux nombreuses attentes des usagers du réseau de la santé, soutiennent le CPM et la FCURQ
07-05-2015	Comment justifier une hausse des loyers en CHSLD quand les services ne sont toujours pas au rendez-vous, demandent le CPM et la FCURQ
24-05-2015	Accès aux médicaments contre le cancer : l'apport économique des citoyens de plus de 70 ans pèse dans la balance
31-05-2015	Le CPM déposera une plainte contre l'INESSS et demande au ministre Barrette d'intervenir
10-06-2015	Le CPM s'inquiète : vis-à-vis leurs bannières, les pharmaciens peuvent-ils encore faire preuve d'autonomie?
06-07-2015	Les ristournes de l'industrie générique vont pleuvoir : les pharmaciens peuvent-ils encore exercer leur jugement professionnel?
13-07-2015	Le CPM et la FCURQ s'inquiètent pour les personnes victimes de la présente canicule
02-09-2015	Des centaines de milliards pour les transferts en santé et toujours un problème d'accès aux soins pour la moitié de la population, déplorent le CPM et la FCURQ
04-09-2016	Défendre et protéger les usagers du réseau de la santé, un combat de tous les instants : l'œuvre, le film sur l'histoire du CPM
08-09-2015	Recours collectif contre la Fédération des médecins spécialistes du Québec : Le CPM invite les personnes ayant subi l'annulation ou le report d'une intervention chirurgicale en raison des moyens de pression de la FMSQ à réclamer leur indemnité
24-09-2015	Amendements proposés au projet de loi 20 : le CPM s'objecte à la légitimation des frais accessoires
18-12-2015	Le CPM salue l'entente intervenue entre les employés du réseau de la santé et le gouvernement

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

- **Projet de loi n° 28,**

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Le CPM a soumis au secrétaire de la Commission des finances publiques des commentaires, au sujet de ce projet de loi majeur et risqué pour la suite des services à donner dans le réseau de la santé. Le CPM et la FCURQ ont souligné et ont mis en garde le gouvernement du Québec sur les risques que le PL 28 comporte, notamment en ce qui a trait à l'objectif obstiné d'équilibrer sans délai le budget de l'État. La livraison des soins de santé, tant en établissement de courte durée

qu'en longue durée, est déjà grandement diminuée par les compressions exercées sur les budgets des établissements et des ressources en général. Le Gouvernement n'a plus le droit de mentir à la population après ce que des organismes comme la Commission des droits de la personne, le Vérificateur général, le Commissaire à la santé et la Protectrice des citoyens ont dit des coupures à date, dans leurs plus récents rapports.

- **Projet de loi n° 20**

Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant divers dispositions législatives en matière de procréation assistée : présentation d'un mémoire.

ENTRETIENS ET RENCONTRES

- Entretiens avec des membres du Comité d'usagers du Centre hospitalier universitaire de Montréal et représentations auprès de la direction, relativement au départ et au maintien en poste du PDG, et soutien au PDG.
- Rencontres avec près d'une dizaine des nouveaux PDG des nouveaux CISSS et CIUSSS, récemment nommés par le ministre de la santé, afin d'échanger sur les défis de la réorganisation du réseau de la santé et des attentes des patients, sondages, focus groups réalisés pour le CPM, ainsi que sur le rôle attendu des comités d'usagers et de résidents dans le réseau de la santé.
- Rencontre avec le Président du conseil d'administration ainsi qu'avec le PDG de l'INESSS afin d'échanger sur le rôle du CPM et sur les suites à donner à une plainte d'âgisme logée au sujet de l'INESSS par le CPM

DEMANDES DE FORMATIONS

Durant l'année 2015, le CPM a reçu des demandes de formations des comités affiliés. L'équipe s'est déplacée à travers la province pour donner des prestations sur les sujets suivants :

- Les frais d'hébergement ;
- Période de questions sur les droits des usagers
- Les droits et responsabilités des comités des usagers ;
- Ce qu'il faut savoir sur l'inaptitude
- La résolution des conflits
- Le rôle des comités d'usagers et des comités de résidents

LE COLLOQUE DU CPM : 14^e ÉDITION

COMMENT SE RETROUVER DANS UN RÉSEAU EN PLEINE MUTATION ? LES GRANDS CHANTIERS

Depuis 2001, le Conseil pour la protection des malades n'a jamais failli à son rendez-vous annuel, regroupant les membres des comités des usagers et des comités de résidents ainsi que des usagers, des proches aidants et des associations, pour échanger sur leurs préoccupations. Les membres du conseil d'administration et l'équipe du CPM tiennent à remercier les conférenciers et les participants qui ont contribué à la réussite du colloque annuel qui s'est déroulé les 1^{er} et le 2 juin 2014 à l'Hôtel Sheraton de Laval, les conférenciers et les représentants des organismes ayant occupé un kiosque d'exposant.

Programme du colloque en annexe

LES CONFÉRENCIERS, LES INVITÉS ET LES EXPOSANTS



De droite à gauche : Me Paul G. Brunet, PDG (CPM) Docteur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec,, Mme Souad Zahzouhi (CPM) et Me Gabriel Dupuis (CPM)



De gauche à droite : M. Pierre Pilon, maître de cérémonie, Mme Diane Lamarre, Députée de Porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins, M. Damien Contandriopoulos, professeur agrégé à la Faculté des sciences, Me Jean-Pierre Ménard, avocat spécialiste en droit médical

LE SALON DES EXPOSANTS : UNE OCCASION D'ETABLIR DES LIENS DE RESEAUTAGE ENTRE LES PARTICIPANTS

Nos sincères remerciements aux exposants : Fédération des Centres d'Assistance et d'Accompagnement aux Plaintes, Coalition priorité cancer, Le Protecteur du citoyen, l'Office des personnes handicapées du Québec, Jardin-Âge, l'Association des gestionnaires de l'information de la santé du Québec et Épickura



LE 9^{ÈME} PRIX CLAUDE-BRUNET

À l'occasion du 41^e anniversaire du Conseil pour la protection des malades, les membres du conseil d'administration ont eu le plaisir de décerner le neuvième Prix Claude-Brunet à l'organisme Les Petits Frères, la grande famille des personnes âgées

LES PRIX D'EXCELLENCE DE LA FCURQ

- **LE COMITÉ DES USAGERS DU CIUSSS DU CENTRE-EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**
- **LE COMITÉ DES USAGERS DU CISSS MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC**
- **LE COMITÉ DES USAGERS DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE HÔPITAL D'AMOS**
- **LE COMITÉ DES USAGERS DU CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT, SECTEUR DE RIVIÈRE-DU-LOUP**



Les recours collectifs

RECOURS COLLECTIF CONTRE BIOMET (prothèse de hanches métal sur métal)

Ce recours collectif concerne toutes les personnes qui se sont fait implanter une prothèse de la hanche de marque Biomet à couple de frottement métal sur métal, modèle M2a, 38, M2a Magnum ou ReCap ainsi que les conjoints, les pères et mères et autres ascendants, les enfants et les autres parents des personnes visées.

Le requérant est le CPM et la personne désignée est monsieur Simon Busque. L'avocat responsable du dossier au sein du Cabinet Fafard Painchaud est Me Normand Painchaud

Pour toute information :

Téléphone : 514.937.2881 # 228

<http://www.sfpavocats.ca/recours-collectifs/nouvelles/recours-collectif-quebecois-contre-biomet-.html>

ANNEXE

Programme du 14^e Colloque du CPM

COMMENT SE RETROUVER DANS UN RÉSEAU EN PLEINE MUTATION ?
LES GRANDS CHANTIERS

Dimanche, 31 mai 2015

18h00 *Cocktail de bienvenue*

18h30 *Souper-conférence : Animé par Vincent Dumez*

La collaboration entre le médecin, le pharmacien et le patient. La notion de patient partenaire

Direction du nouveau Bureau facultaire de l'expertise patient partenaire de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Lundi, 1^{er} juin 2015

7h45 *Accueil des participants - Petit-déjeuner et réseautage*

8h15 *Ouverture du Colloque : M^e Paul G. Brunet et M. Pierre Pilon*

Allocution du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette

8h30 *Accès aux soins et aux services*

Mme Diane Lamarre : Députée de Taillon - Porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins

8h50 *Période d'échange*

9h00 *Panel : Fermeture des agences de santé et fusion des CSSS : Où la réforme du ministre de la santé nous mène-t-elle ?*

M. Damien Contandriopoulos : Professeur agrégé, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal Chercheur régulier, IRSPUM

Me Jean-Pierre Ménard : LL.B., LL.M., Ad. E., Spécialiste en droit médical

Mme Diane Lamarre

10h15 *Période d'échange*

10h30 *Pause santé*

10h45 *Loi concernant les soins de fin de vie*
Me Jean-Pierre Ménard

11h30 *Période d'échange*

11h45 *Neuvième Prix Claude Brunet et Prix d'excellence 2015*

12h00 *Dîner et visite des kiosques*

13h30 *Évolution des programmes d'aide aux employés et aux familles*
Interaction avec le réseau public
M. Sylvain Authier, Vice-président Morneau Shepell

14h00 *Période d'échange*

14h15 *Panel : Alimentation en CHSLD et nutrition en fin de vie*
M. Michel Sanscartier : Coordonnateur du service de nutrition clinique de l'IUGM
Mme Paule Bernier : Présidente de l'ordre professionnel des diététistes du Québec

14h45 *Période d'échange*

15h00 *Comment mener un dossier pour les usagers dans un établissement en pleine transformation.*
Témoignages de membres du comité des usagers du CUSM de leur lutte pour le maintien de services d'hémodialyse et autres témoignages.

15h30 *Période d'échange*

Remerciement et mot de la fin